



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **2 juin 2021 à 19 h 30**, en visioconférence.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2021-07

Adresse : Aucune
Zonage : Bc-13 et Bc-3
Lots : 3 698 245 et 4 048 884

Cette demande consiste à :

- Permettre l'ajout d'un bâtiment accessoire à l'usage d'une cabane à sucre ayant une superficie de 223 m² soit, 203 m² supplémentaires à ce que la réglementation en vigueur le permet.

Cette dérogation concerne l'article 147 du règlement de zonage #2011-11-008.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande en transmettant ses commentaires par écrit à la Municipalité, au plus tard le 2 juin 2021 à 16 h à l'adresse électronique suivante : info@saint-charles-sur-richelieu.ca ou par téléphone, en composant le 450-584-3484.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 18 mai 2021.

Nathalie Cliche
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidente à ville de Mont-St-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 18 mai 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 mai 2021.

Nathalie Cliche
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

